

**ARRÊTÉ DE LA MAIRE**

N° 2026-12

Nos réf : SR/HT

La Maire de la Commune de Bavans,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu le Code de la Voirie Routière,****Vu le Code de la Route, article R.411-26,****Vu le Code Pénal, article R. 610-5,****Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et le stationnement à l'occasion de travaux de livraison d'un garage préfabriqué.****ARRÊTE**

Article 1 : L'entreprise ZAPF sise 1, Rue des Arquebusiers à Strasbourg (Bas-Rhin), interviendra pour la livraison et la pose d'un garage préfabriqué au n°1 de l'allée des Prunelles à Bavans (Doubs).

Article 2 : Le 03 mars 2026, de 7h30 à 16h00, la circulation sera barrée à l'entrée de l'allée des Prunelles jusqu'à la sortie rue des Pruniers.

Le stationnement sera interdit dans la zone des travaux et sur l'ensemble des places de parking de l'Allée des Prunelles et de la rue des Pruniers et des panneaux route barrée seront installés aux accès concernés afin d'informer les usagers.

La circulation en sens inverse sera exceptionnellement autorisée, à titre strictement temporaire, le 03 mars 2026 de 7h30 à 16h00, dans les rues concernées par l'interruption de circulation, sous réserve du respect des consignes de sécurité et de la signalisation provisoire mise en place.

La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires (changement de trottoir...).

Article 3 : L'entreprise assurera le balisage et la signalisation provisoire du chantier conformément à la réglementation en vigueur relative aux travaux en agglomération.

Le nettoyage de la chaussée sera effectué dès que nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans et le Responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 23 février 2026

Madame la Maire
Sophie RADREAU

Notifié à l'intéressé le : 27 février 2026

Publié sur site internet le : 27 février 2026



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

mairie.bavans@bavans.fr – www.bavans.fr

